



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

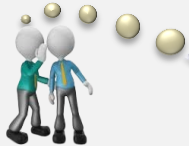
Ministère de la Sécurité

PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PNRRC)



AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ANPC)

Bulletin trimestriel N° 34 : Octobre-Novembre-Décembre 2026, informations-prévention-alerte aux risques et catastrophes
(Site web: www.anpctogo.tg)



Informez les forces de défense et de sécurité ainsi que les autorités locales de toute présence douteuse dans la communauté.



Images : (1) Système pluvio-orageux ; (2) Crue de 7,20 m Août 2026 à la Station Hydro de Mango ; (3) Lâchers d'alerte aux crues du Mono à Nangbéto ; (4) Maïs, riz et haricot à maturité ;

CONTACTS ET NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCES OU DE CATASTROPHES

Salle de veille et des opérations ANPC : ☎ 170

Direction Générale de l'ANPC (Lomé) : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; Direction Régionale Sud de l'ANPC (Atakpamé) : 24 40 07 01 ; Direction Régionale Nord de l'ANPC (Kara) : 26 60 16 31 ; Barrage Hydroélectrique de Nangbéto (CEB) : 71 69 94 93 ; Sapeurs-pompiers : 118 ; 22 21 67 06 ; Police Nationale : 1244, 1252, 117 ; Gendarmerie : 172 ; Croix-Rouge Togolaise : 22 21 21 10 ; ANASAP : 8024 ; CEET : 8228 ; Centre d'appel de la transhumance : 8424 ; Renseignements généraux : 115 et toutes autorités administratives et locales.

Au troisième trimestre de l'année 2026, le pays a enregistré des situations d'urgence dues à des événements tels que les inondations, les pluies diluviennes, les vents violents, les incendies, les épidémies (rougeole, méningite), les déplacements de populations, l'érosion côtière, les accidents de la circulation, etc. Ces situations ont occasionné des pertes en vies humaines, des blessés et d'importants dégâts matériels. Les prévisions hydrométéorologiques de juillet, août et septembre 2026 se sont réalisées à plus de 95%. Le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a apporté une assistance aux sinistrés et poursuit des actions de résilience dans tout le pays, afin de réduire l'impact des situations d'urgences/catastrophes et menaces aux populations. Ce bulletin N°34 couvrant le trimestre octobre, novembre et décembre 2026, présente les résultats de l'analyse croisée des données quantitatives et qualitatives de météorologie, d'hydrologie, d'environnement, du milieu côtier, de santé, de gestion des urgences, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'assainissement, etc. **Pour minimiser l'impact des aléas et menaces, l'ANPC exhorte la population à s'approprier les bonnes pratiques de prévention, d'alerte, de préparation et de réponse présentées dans ce bulletin.**

I. SITUATION METEOROLOGIQUE

Une situation pluviométrique normale à tendance excédentaire est attendue dans la Maritime et les Plateaux (zone bimodale) jusqu'à mi-novembre. Cependant, dans la Centrale, la Kara et les Savanes (zone monomodale), la situation pluviométrique sera globalement normale jusqu'à fin octobre. Le mois de décembre sera marqué par quelques rares pluies par endroits, et les vents d'harmattan ou alizés du nord-est balayeront presque tout le pays. Ces vents seront forts dans la partie septentrionale et accompagnés de poussière, entraînant une réduction de la visibilité. Les dates de fin de saison des pluies, précoces à normales dans la zone bimodale, seront tardives dans la zone monomodale. Cette situation permettra aux cultures de boucler aisément leur cycle dans la partie Nord. Les poches de sécheresse seront courtes dans les parties Sud et Nord du pays au cours de la période. Ces courtes séquences sèches n'auront pas trop d'impacts négatifs sur le développement des cultures.

III. BARRAGE HYDRO-ELECTRIQUE DE NANGBETO (CEB)

La Centrale hydroélectrique de Nangbéto, destinée à la production d'énergie électrique, régule les apports naturels du fleuve Mono à l'aval du barrage. La cote maximale du barrage est de 144 m (m.s.m., cote par rapport au niveau de la mer), correspondant à une capacité de 1 715 000 000 m³. La période cible d'octobre, novembre et décembre correspond normalement à la poursuite et à la fin de la saison des pluies dans le bassin versant du fleuve Mono, en amont du barrage de Nangbéto. Le remplissage de la retenue attendu, même avant le début de cette période, ne s'est pas matérialisé, et la cote à la date du 16 septembre est de 139,42 m (m.s.m.), correspondant à 57 % de la capacité de la retenue. Ce remplissage pourrait ne pas se réaliser si la tendance actuelle se maintenait. Toutefois, une intensification des grandes pluies dans le bassin versant en amont du barrage conduirait au remplissage de la retenue au cours de cette période, avec une possibilité d'évacuation du trop-plein à des débits inhabituels.

II. SITUATION HYDROLOGIQUE

L'analyse croisée des paramètres hydroclimatiques notamment les précipitations, les températures de surface de la mer et les vents issus des centres mondiaux — ainsi que des moyennes hydrologiques de référence pour la période 1991-2020, indique que, d'octobre à novembre 2026, les écoulements devraient rester globalement normaux dans les bassins fluviaux de l'Oti, du Mono et du lac Togo. Toutefois, une tendance excédentaire est attendue dans l'extrême nord-ouest du bassin de l'Oti. Le début de l'étiage devrait être observé au cours du mois de décembre.

IV. FEUX DE VEGETATION

Les feux de végétation surviennent habituellement entre octobre et mars de l'année suivante. En moyenne, 16 % du territoire national sont parcourus chaque année par ces feux, avec un fort impact dans les régions des Savanes et de la Kara. Les données satellitaires disponibles révèlent que, pour la période 2025-2026, au moins 29 801 ha, soit 298,01 km², ont été brûlés au Togo, selon le Global Wildfire Information System (GWIS), en janvier 2026. Les feux tardifs sont surtout nuisibles au sol, à la flore, à la faune, aux établissements humains, au cadre de vie et même à la vie humaine, entraînant des impacts sur la qualité de l'air, avec des effets connexes sur la santé publique. Les dates des feux précoces par région seront annoncées par le ministère chargé de l'environnement et des ressources forestières. Au-delà de ces dates, tout feu allumé sera considéré comme un feu tardif et sanctionné conformément aux codes pénal et forestier.

V. SITUATION MARINE SUR LA CÔTE TOGOLAISE

Les conditions météo-marines sur la côte togolaise durant les mois d'octobre, novembre et décembre seront marquées par la prévalence des alizés humides jusqu'à fin novembre. La température de surface de la mer (SST) et la salinité seront élevées, avec de fortes variabilités qui entraîneront des pluies diluviennes au cours de la petite saison pluvieuse. Au niveau des ports de Lomé et de Kpémé, des vents modérés évoluant vers des vents assez forts (6 à 11,5 m/s), de secteurs sud et sud-ouest, seront observés.

Le mois d'octobre pourrait connaître des événements exceptionnels centrés sur la deuxième semaine (du 8 au 11) et la dernière (du 24 au 28), avec des hauteurs de vagues variant entre 1,30 et 3 m. Par conséquent, les risques de submersion marine, de surcote, d'érosion côtière et de noyade, exacerbés par les tempêtes lors des hautes marées exceptionnelles, seront observés surtout durant le mois d'octobre. Il est donc conseillé de prendre en compte les avis sur l'état de la mer avant toute activité maritime, afin de réduire les risques d'accidents et d'abordages en mer.

VI. GESTION DES SITUATIONS D'URGENCES

Au quatrième trimestre de 2025, le Togo a eu à gérer des situations d'urgence qui ont occasionné au total 2 114 sinistrés (cf. tableau ci-dessous). Ces situations ont malheureusement provoqué 12 décès et 10 blessés, dus à des aléas tels que les inondations, les incendies et feux de végétation, les vents violents, la dévastation des champs, les conflits intercommunautaires, les épizooties et le débordement de la crise du Sahel. Entre autres, 126 cases ont été touchées, dont 38 détruites, 7 écoles et 1 marché touchés, 1 573,8 ha de champs affectés et 26,46 tonnes de stocks de récoltes perdues. Par ailleurs, le bilan du troisième trimestre de 2026 fait état de 6 148 sinistrés à la suite d'aléas hydroclimatiques et anthropiques, avec 1 486 habitations endommagées, 1 397,36 ha de champs affectés, 8 écoles touchées, 8 blessés et, malheureusement, 4 décès. Au regard de ces impacts et des prévisions hydrométéorologiques du trimestre en cours, des dégâts similaires pourraient être enregistrés.

Tableau récapitulatif des sinistrés au quatrième trimestre 2025

Mois	Inondations	Incendies	Vents violents	Conflits	Epizooties	Retournés de l'étranger	*PDI	*PDE	*Dévastation	Nbre de sinistrés
Octobre	75	53	80	5	-	7	47	466	-	733
Novembre	14	54	1	-	-	11	9	353	7	449
Décembre	-	198	70	-	6	7	22	626	3	932
Total	89	305	151	5	6	25	78	1445	10	2 114

Source : ANPC, 2025

PDE : personnes déplacées externes ; PDI : personnes déplacées internes ; Dévastations des champs dues aux éléphants, hippopotames et bœufs

VII. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (SAN)

Le quatrième trimestre de l'année 2026 sera marqué par la poursuite des activités agropastorales dans toutes les régions du pays. Les opérations culturales nécessiteront une vigilance accrue afin de limiter la divagation des animaux et les dégâts aux cultures. Les premières récoltes de la petite campagne se poursuivront parallèlement à la mise sur le marché des produits issus des récoltes de la grande saison dans les régions Maritime et des Plateaux. Dans la partie septentrionale, cette période sera caractérisée par la poursuite de l'entretien des cultures installées tardivement et par les récoltes.

Le stock alimentaire des ménages sera assuré dans tout le pays au cours de ce quatrième trimestre, en raison de la disponibilité des produits vivriers de la grande campagne, d'une part, et des prémices de la petite saison, d'autre part, pendant les mois de novembre et décembre. Par ailleurs, la mise en valeur des bas-fonds pour les cultures maraîchères, associée à d'autres activités génératrices de revenus en cette période, viendra renforcer les moyens d'existence des ménages vulnérables tout en assurant leur sécurité alimentaire. Sur le plan nutritionnel, les maladies diarrhéiques et celles à transmission aérienne pourraient dégrader l'état nutritionnel des personnes, et surtout celui des enfants. Toutefois, la disponibilité des produits vivriers, combinée aux séances d'éducation nutritionnelle, pourrait contribuer à améliorer la situation.

VIII. SITUATION SANITAIRE

Le Togo aborde le dernier trimestre 2026 dans un contexte de vigilance sanitaire renforcée. Les prévisions météorologiques annoncent une pluviométrie normale à tendance excédentaire jusqu'en novembre, ce qui pourrait engendrer de nouvelles inondations dans les zones à risque et, par conséquent, des maladies diarrhéiques telles que le choléra, des infections digestives et des maladies vectorielles comme le paludisme et la dengue. Avec l'installation progressive de la saison sèche et de l'harmattan, surtout en décembre, une recrudescence des gripes et des infections respiratoires liées à l'air sec chargé de poussière est à craindre. La vigilance reste également de mise face à la méningite bactérienne, à la rougeole et à la rubéole, maladies pour lesquelles le pays a dû organiser des ripostes rapides à plusieurs reprises ces dernières années. Il est important, en cette période, de procéder aux rappels de vaccination contre ces maladies.

À l'instar des autres pays africains, le Togo reste sous la menace constante de la survenue de la maladie à virus Ebola, qui sévit actuellement en RDC. Les autorités sanitaires invitent la population à respecter les gestes barrières et à consulter rapidement un centre de santé dès l'apparition de symptômes évocateurs. Sur le plan zoosanitaire, la transition progressive vers la saison sèche, entraînant le déplacement et le regroupement des animaux autour des ressources disponibles, pourrait favoriser l'apparition ou la propagation de certaines maladies animales, notamment la fièvre aphteuse, la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la peste des petits ruminants (PPR) et les affections parasitaires. Il est donc recommandé de renforcer la surveillance sanitaire des troupeaux, la vaccination, le déparasitage et l'accès aux soins vétérinaires.

Au vu des informations qui précèdent, pour minimiser les risques et impacts d'éventuelles situations d'urgences et de catastrophes dues aux différents aléas ciblés, il est important de s'approprier les bonnes pratiques de prévention, d'alerte et de réponse ci-après.

IX. DISPOSITIONS PRATIQUES

1. Diffuser le présent bulletin à tous les niveaux administratifs et communautaires ;
2. Être à l'écoute des prévisions quotidiennes météo, des alertes et consignes à travers les médias ;
3. Surveiller le niveau d'eau des balises communautaires, des échelles limnimétriques et en cas de montée inquiétante informer immédiatement les autorités locales, les communautés voisines et les structures de secours (ANPC, Sapeurs-pompiers, Croix-Rouge Togolaise, Forces de Sécurité et de Défense, etc.) ;
4. Éviter les pratiques culturelles et d'élevages sur les berges et lits des cours et plans d'eau ;
5. Éviter toute activité (lessive, vaisselle, nage, nautique, plongée, pêche, traversée, cérémonie et rituel, etc.) dans les zones à risques en période de débordement ou de crue ;
6. Utiliser les gilets de sauvetage mis à la disposition des populations aux sites d'embarcation et de pêche ;
7. Éviter de jeter les ordures dans les égouts, caniveaux, bassins de rétention, cours et plans d'eau ;
8. Curer et entretenir les bassins, caniveaux et équipements électromécaniques et faire un suivi régulier ;
9. Redoubler de vigilance à l'égard des personnes vulnérables : personnes âgées et handicapées, femmes enceintes/allaitantes, enfants, etc. ;
10. Libérer les emprises du trait de côte vulnérables aux submersions marines et à l'érosion côtière ;
11. Éviter les promenades, randonnées et baignades en période de hautes marées ou de mer agitée ;
12. Rester vigilant en période de pluie et de vents violents, signaler tout déplacement et mettre les documents importants en lieu sûr, respecter les consignes des enseignants, chefs d'établissements scolaires, patrons, parents, tuteurs, etc. ;
13. Respecter les consignes en riposte aux maladies contagieuses y compris la vaccination et éviter le contact étroit avec les personnes contaminées ;
14. Connaître et entretenir son environnement et son cadre de vie, détruire toutes les flaques et récipients d'eaux qui favoriseraient le développement des moustiques ;
15. S'adresser aux conseillers techniques en gestion d'entreprises agricoles (CTGEA) pour les appuis conseils relatifs aux calendriers culturels, à l'acquisition des variétés appropriées et des produits phytosanitaires homologués et aux activités post récoltes ;
16. Respecter les couloirs de transhumance et en cas de dommages ou de différends, saisir les comités locaux ou appeler gratuitement le Centre d'appels de la transhumance (CAT) au 8424 ;
17. Dormir sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide (MII), boire de l'eau potable et garder au propre les habitations ;
18. Se faire immédiatement consulter en cas de symptômes comme diarrhée, toux, rhume, fièvre, fatigue intense et faiblesse, douleurs musculaires et articulaires, perte d'appétit, maux de gorge, céphalée violente avec vomissements faciles en jet ;
19. Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ;
20. Éviter la consommation des produits avariés, protéger les repas, laver soigneusement crudités, fruits et légumes et bien cuire les aliments ; manger moins gras, moins salé, moins sucré et pratiquer régulièrement une activité physique ;
21. Respecter les calendriers de Contrôle et Promotion de Croissance (CPC) des enfants et de supplémentation en Vitamine A et la vaccination contre le paludisme des enfants de moins de 5 ans ;
22. Respecter le code de la route, les feux tricolores, mettre la ceinture de sécurité, porter le casque, éviter l'excès de vitesse, l'alcool, le téléphone au volant, assurer le bon état de tout matériel roulant en usage ;
23. Éviter les comportements suivants : fumer à proximité des dispositifs et installations inflammables, confiner les bouteilles de gaz dans les habitations, émettre ou recevoir des appels téléphoniques à proximité d'une bouteille de gaz à la cuisine ou dans une station d'essence, transporter et distribuer par quelque moyen les produits inflammables et de les stocker dans les habitations, etc. ;
24. Disposer, entretenir et sensibiliser sur l'utilisation des extincteurs dans les habitations, les établissements recevant du public, les services, les véhicules, les ateliers et tout local de travail ;
25. S'éloigner dans le sens contraire du vent et appeler le plus tôt possible le 118 en cas d'accident impliquant un transport de matières dangereuses et donner la priorité à ces types de camions en circulation ;
26. Être à l'écoute et respecter scrupuleusement le communiqué du Gouvernement sur les dates limites de mise à feu précoces de la campagne de lutte contre les feux de végétation 2026-2027.

Structures impliquées dans l'élaboration du bulletin :

- | | |
|---|---|
| - Agence nationale de la protection civile (ANPC) ; | - Agence nationale de la météorologie (ANAMET) ; |
| - Communauté électrique du Bénin (CEB)/Barrage de Nangbéto ; | - Direction des ressources en eau (DRE) ; |
| - Direction de la planification, des statistiques et du suivi-évaluation (DPSSE), Direction de l'élevage (DE) du ministère de l'Agriculture ; | - Université de Lomé (UL) ; |
| - Direction de l'environnement (DE) ; | - Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) ; |
| - Croix-Rouge Togolaise (CRT) ; | - Préfecture Maritime ; |
| - Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) ; | - Division nutrition. |
| - Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) ; | |

©Agence nationale de la protection civile (ANPC)

Direction de la prévention, de la coopération et des affaires humanitaires (DPCA)

Téléchargez les versions numériques des bulletins sur le www.anpctogo.tg

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance, Tél : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; 05 BP 463 Lomé-Togo

E-mail : anpctogo@gmail.com/dpcanpc@gmail.com

Ensemble, protégeons nos populations contre les risques de catastrophes